



Profession : Architecte En Hébreu : Adrikhal אדריכל

Ministère en charge

[Ministère du Travail et des Affaires sociales](#)

Que dit la loi ?

La loi de 1958 qui régit les professions d'ingénieur et d'architecte stipule que toute personne réalisant des travaux d'architecture est dans l'obligation d'être inscrite au registre des architectes et, dans certains cas, de détenir une licence professionnelle valide.

Pour travailler en tant qu'architecte en Israël, il faut posséder un diplôme d'architecte obtenu dans une université reconnue et obtenir la certification professionnelle, dont le processus se poursuit en deux étapes :

- Rishoum : reconnaissance des références professionnelles et inscription au Pinkas HaAdri'halim, le Registre des ingénieurs et des architectes
- Rishouï : obtention d'une licence d'exercice (rishayon).

1ère étape : inscription au registre des architectes «Rishoum béPinkas HaAdri'halim»

L'inscription au registre des architectes donne le droit d'effectuer les travaux suivants :

1. La signature pour une construction simple, conformément à la réglementation de la défense civile 1971, excepté pour une construction en béton et construction dans l'espace de tout type ;
2. Construction avec toit d'un étage, d'une hauteur maximale de 5 mètres au-dessus du sol et d'un espace maximal de 12 mètres, excepté pour une construction soumise à des forces dynamiques et une construction en béton, une construction dont la structure est en béton et une construction dans l'espace de tout type ;
3. Un mur porteur d'une hauteur ne dépassant pas 2 mètres au-dessus du niveau le plus bas du sol nécessaire à l'édification de la construction sur le terrain où est située la construction ;
4. Un passage pour l'eau et un passage piétons liés à la construction.

Comment s'inscrire au registre ?

L'inscription au registre des architectes octroie la reconnaissance officielle de l'architecte comme professionnel et est nécessaire pour l'obtention du permis d'exercer. Le dépôt d'une demande d'inscription au registre s'effectue par le biais d'un formulaire d'inscription en hébreu et online.

[Le formulaire de demande d'inscription au registre](#) doit être rempli avec des informations à jour : adresse électronique, adresse postale, téléphone portable, téléphone fixe, ainsi que les documents cités ci-dessous.

Si vous rencontrez des difficultés pour remplir le formulaire, contactez-nous via notre site internet en [clicquant ici](#).

Documents à télécharger dans le formulaire online

- Le diplôme
- Le relevé de notes de chaque année d'étude, signé par l'établissement d'enseignement supérieur
- Une attestation de syllabus
- Une attestation de la réalisation du projet de fin d'étude
- Des recommandations d'employeurs
- La copie de sa carte d'identité israélienne

Traduction des documents

La traduction des documents est une étape très importante. Elle doit être précise afin de ne pas induire en erreur le ministère lors de l'examen des documents.

Deux options sont envisageables :

- Se tourner vers un notaire qui offre des services de traduction.

Puisque vous exercez une profession réglementée, vous pouvez sous certaines conditions (année d'Alya, budget du ministère, etc.) bénéficier d'un remboursement des traductions notariées à hauteur de 4 000 shekels par le ministère de l'Intégration. Pour ce faire, vous devez présenter des factures des traductions notariées.

Il est recommandé de demander au notaire deux exemplaires des documents traduits et certifiés.

- Déposer les documents en français au ministère du Travail qui se chargera de la traduction.

Il faut cependant savoir que cela prend plusieurs mois, et que les documents traduits ne vous seront pas remis.

Par conséquent, il est conseillé de soumettre la demande en hébreu ou en anglais afin de réduire les délais de traitement.

Présentation des documents originaux

Après avoir envoyé le formulaire online, le candidat recevra un mail l'invitant à présenter les documents originaux du dossier au bureau de Jérusalem durant les horaires de réception du public. Ne laissez en aucun cas sur place les originaux de vos documents.

Réception du public :

Kanfei 24 Nesharim St, Jérusalem

Entrée B, 1er étage, salle 152

Horaires : dimanche au jeudi de 8h00 à 16h00

2ème étape : Obtention de la licence professionnelle «Rishouï»

Conditions d'éligibilité à la licence professionnelle

Tout professionnel inscrit au registre des architectes sera en droit de recevoir une licence professionnelle s'il réunit les conditions suivantes :

1. Stage : Accumuler une expérience professionnelle de trois ans (Cf critères d'allègement de la période pour les olim dans la rubrique Stage).
2. Réussite de l'examen à la fin du stage

Le stage

En Israël, afin de recevoir la licence d'exercice, l'architecte doit effectuer un stage d'une durée de trois ans après son inscription au registre des architectes.

Pour les nouveaux immigrants, le ministère peut prendre en compte jusqu'à deux années d'expérience accumulées à l'étranger dans le domaine de l'architecture, et ce, sous présentation de certificats et d'attestations.

Le stage professionnel doit être effectué sous la responsabilité, la supervision, et l'instruction d'un responsable de stage de la profession, habilité par le ministère du Travail.

[Cliquez-ici](#) afin d'accéder aux modalités détaillées et aux formulaires à remplir pour l'inscription au stage.

Examen pour l'obtention de la licence d'exercer

A la fin du stage, le candidat doit se présenter et réussir un examen écrit en deux parties :

- une théorique : législation et réglementation sur la planification et la construction
- une pratique : expérience de planification en Israël

Appel

Le candidat est en droit de faire appel du résultat dans les dix jours ouvrables à compter de la publication des résultats de l'examen.

[Cliquez ici](#) pour lire les conditions d'appel, p. 22 et 23.

Il sera en droit de repasser l'épreuve à la date d'examen suivante. Après trois tentatives manquées, le demandeur ne pourra se représenter qu'au terme d'une période de 24 mois à compter de la date du dernier examen passé.

Paiement des droits

Le montant de la redevance de la licence est fixé par le ministère des Finances.

Le paiement se fait en ligne, par carte bancaire ou par virement bancaire sur le site Internet du service public des paiements.

[Lien pour le paiement des droits de licence](#)

Réception de la licence

La licence sera envoyée aux candidats ayant passé avec succès les examens de licence et répondant à toutes les conditions d'admissibilité.

La licence sera envoyée par courrier selon l'adresse indiquée lors de l'inscription au registre.

Durée du traitement de la demande

Le processus d'inscription au registre sera d'une durée maximale de 30 jours ouvrables.
Le processus d'inscription et de transmission des documents pour traduction est de 3 mois environ.
S'il est requis d'un demandeur de licence professionnelle de fournir des documents supplémentaires, le processus d'inscription au registre sera éventuellement plus long que la période mentionnée ci-dessus.

Reconnaissance universitaire

Reconnaissance au ministère de l'Éducation

Un architecte qui voudrait travailler dans le secteur public ou parapublic devra obtenir la reconnaissance académique de son diplôme par le ministère de l'Éducation. Il pourra ensuite se tourner directement vers le ministère de l'Éducation qui lui délivrera le diplôme d'évaluation d'études universitaire (Toar Shéni).
Puisque la loi exige un niveau master 2 pour exercer en tant qu'architecte, la reconnaissance par le ministère de l'Éducation sera automatique.
[Cliquez ici](#) pour accéder à la fiche technique sur la reconnaissance des diplômes universitaire.

Informations utiles

Peut-on déposer une demande avant la Alya ?

Oui, par le biais du ministère de l'Intégration qui a mis en place une plate-forme permettant de déposer un dossier et de faire reconnaître ses diplômes, via [ce lien](#).

Doit-on passer un examen de niveau d'hébreu ?

Non, mais il est essentiel de suivre un oulpan et d'acquérir un bon niveau d'hébreu. Plus ce niveau sera élevé, plus il sera facile de trouver un emploi.

Contact

Adresse de réception :
Kanfei 24 Nesharim St, Entrée B, 1er étage, salle 152
Réception du dimanche au jeudi de 8h00 à 16h00
Téléphone : 026662540
Réponse téléphonique : Dimanche au jeudi de 8h00 à 16h00

Salaire moyen

8.500 NIS en moyenne pour les architectes d'une à dix années d'expérience

Liens et contacts

Liens utiles

[Brochure d'information du ministère en français](#) concernant tout le processus
[Site du ministère du travail en français](#) concernant la reconnaissance de diplôme
[Site du ministère du travail en hébreu](#)
Brochure explicative en hébreu : [Du processus d'inscription au permis d'exercer](#)

L'association francophone qui vous aide dans votre démarche: [Qualita, Le hub emploi de Qualita](#)

Réseaux professionnels

[Israel Organization of Consulting Engineers, Architects & Technology Graduates](#)
[The Israeli architecture and design portal](#)

*Ce document a été élaboré par Guila Samoun et Esther Blum - Qualita
Dernière mise à jour : 15 juillet 2018*